

Actualités et salle de presse

[Communiqués de presse](#)

Conférences et points de presse

[Nouvelles](#)

[+ Médias et tournages](#)

[Tribune de la presse](#)

Conférence de presse de M. Renaud Lachance, vérificateur général

Dépôt du premier tome du Rapport du vérificateur général du Québec pour l'année 2011-2012

Le mercredi 30 novembre 2011, 11 h

Salle 1.30 (1.30), Édifice Pamphile-Le May

(Onze heures dix minutes)

M. Lachance (Renaud): Mesdames et messieurs, bonjour. Ce matin, le président de l'Assemblée nationale a remis aux députés le tome de l'automne 2011 de mon rapport pour l'année 2011-2012.

Dans le chapitre I, je fais le point sur les travaux que l'organisation a réalisés dans le domaines infrastructures publiques. Afin d'alimenter la réflexion des gestionnaires et des parlementaires à cet égard, je donne un aperçu des phases que doit franchir un projet, et je propose des interrogations concernant chacune d'elles.

Le chapitre II livre les résultats d'une vérification qui porte sur les actions gouvernementales visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'objectif de cette vérification était de m'assurer que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale coordonne la planification gouvernementale en instaurant, avec ses partenaires, des mécanismes de gestion qui permettent le suivi efficace des actions ainsi que l'évaluation concrète de leurs résultats. J'estime que cette planification aurait dû faire l'objet d'un cadre d'application plus rigoureux.

Quant au chapitre III, il donne les résultats d'une vérification de l'optimisation des ressources qui a pour objet les services se rapportant à l'alimentation dans le réseau de la santé et des services sociaux. Même si le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences vérifiées ont entrepris des actions qui ont des effets positifs sur la qualité de l'alimentation dans leurs réseaux, j'ai recensé des lacunes quant à ces services. En effet, les trois centres de santé et de services sociaux vérifiés ont effectué peu d'analyses de leur mode de gestion et de production des services alimentaires. Ils ne savent donc si ceux-ci sont optimaux à l'égard des différents volets de la performance, soit l'économie, l'efficacité, l'efficience et la qualité. D'autre part, dans les centres d'hébergement vérifiés, les usagers pouvant souffrir de dénutrition ne sont pas nécessairement diagnostiqués à leur arrivée et de façon cyclique par la suite.

Le recouvrement des créances fiscales fait l'objet du chapitre IV de mon rapport. Comme on le voit dans ce chapitre, la stratégie de recouvrement mise en place par Revenu Québec pour gérer les créances fiscales nécessite des améliorations. En effet, depuis 2008, les créances fiscales ont continué de croître. De plus...

43-Imprimé le 30 novembre 2011 à 12:55 Fin R-CP1130.019

M. Lachance (Renaud): ...de mon rapport. Comme on le voit dans ce chapitre, la stratégie de recouvrement mise en place par Revenu Québec pour gérer les créances fiscales nécessite des améliorations. En effet, depuis 2008, les créances fiscales ont continué de croître.

De plus, de plus en plus de dossiers réguliers sont en attente d'un traitement par un agent de perception, ce qui soulève des interrogations sur la stratégie adoptée à l'égard de l'assignation des dossiers. Des correctifs doivent aussi être apportés au traitement des dossiers réguliers de recouvrement afin d'accroître la performance des activités à cet égard et l'équité pour les contribuables.

Le chapitre 5 traite de la qualité des services de garde éducatifs offerts par les centres de la petite enfance, les garderies subventionnées et les services de garde en milieu familial. Selon mes travaux, le processus d'attribution de 18 nouvelles places à contribution réduite instaurées par le ministère de la Famille et des Aînés en 2008 n'a pas permis d'accorder

Participants

▶ Lachance, Renaud

Document(s) associé(s)

 [Vidéo](#)

des places uniquement qu'à des projets jugés de qualité. En effet, sur la base même de critères établis par le ministère, 74 % des projets retenus ont obtenu une évaluation insatisfaisante en ce qui concerne la qualité, et 19 % des projets ont aussi obtenu une évaluation insatisfaisante concernant leur faisabilité. Par ailleurs, 29 % des projets retenus étaient situés dans des municipalités où le ministère estimait qu'il y avait déjà un surplus de places.

D'autre part, le ministère a renouvelé 29 % des permis au cours des cinq dernières années sans que l'inspection prévue dans la directive ministérielle ait eu lieu au préalable. Enfin, il n'a établi aucun mécanisme de contrôle de la qualité, ce qui lui aurait permis de vérifier si les inspections sont effectuées conformément aux directives.

L'indemnisation des personnes ayant subi un accident est le sujet du chapitre 6. La Société de l'assurance automobile du Québec, la SAAQ, a notamment comme responsabilité d'indemniser les personnes accidentées et de faciliter leur réadaptation. Pour 2010, environ 100 000 réclamations traitées et les sommes versées pour l'indemnisation des personnes se sont élevées à plus de 990 millions de dollars.

Pour ma vérification, j'ai choisi certaines catégories de dossier, notamment les dossiers des personnes gravement blessées et de la catégorie longue durée. Il ressort de mes travaux qu'il n'y a pas d'assurance que les renseignements servant au calcul de l'indemnité de remplacement du revenu sont toujours exacts et suffisants. De fait, à part l'attestation de revenu d'un employeur, il n'y a souvent pas d'appel à ce dernier ni d'autre pièce justificative qui permettrait de s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis et ainsi de la valeur de l'indemnité.

Quant aux dossiers pour lesquels le risque de prolongation de l'invalidité est élevé, la SAAQ n'a pas établi de limite à l'égard des traitements en clinique privée au-delà desquels des mesures de contrôle sont requises. Parmi ces dossiers, il y en a sept pour lesquels le nombre de traitements a varié de 98 à 300 sur une période allant de 12 à 14 mois, et ce, sans que la SAAQ se pose des questions à ce sujet. D'autre part, il n'y a pas de processus formel d'assurance qualité.

Les déficiences relevées dans le rapport m'amènent à conclure que la...

40-Imprimé le 30 novembre 2011 à 12:55 Fin R-CP1130.020

M. Lachance (Renaud): ...pour une période allant de 12 à 14 mois, et ce, sans que la SAAQ se pose des questions à ce sujet. D'autre part, il n'y a pas de processus formel d'assurance qualité. Des déficiences relevées dans le rapport m'amène à conclure que la société doit intensifier ses travaux sur ce sujet. Un tel processus lui permettrait certainement d'assurer un traitement plus uniforme et équitable des dossiers et de détecter les cas d'erreurs ou de non-conformité constatés dans l'analyse des dossiers inclus dans ma vérification.

Enfin, je quitte aujourd'hui mes fonctions de Vérificateur général. Je tiens à remercier chaleureusement tous les parlementaires, en particulier ceux membres de la Commission de l'administration publique, pour leur collaboration et leur confiance pendant toute la durée de mon mandat. La population du Québec n'accorde malheureusement pas à ses élus tout le mérite qui leur revient. Moi, je les vois travailler au quotidien. Ils ont tous l'objectif de servir du mieux possible leurs concitoyens et concitoyennes, et ce, de façon à améliorer la qualité de vie de ces derniers. C'est l'une des premières choses que j'ai constatées, dès le début de mon mandat. Je les remercie de m'avoir accordé leur confiance pendant les sept années où j'ai assumé mes fonctions.

Par ailleurs, je tiens à témoigner toute ma reconnaissance aux membres de mon personnel pour leur appui constant et leur dévouement à mon égard, envers l'institution, qui est le Vérificateur général du Québec... Vous me permettez. Bon. Allez-y.

Le Modérateur (M. Robert Dutrisac): ...

M. Lachance (Renaud): J'ai terminé. Allez-y.

Le Modérateur (M. Robert Dutrisac): Vous êtes sûr? On peut vous laisser...

M. Lachance (Renaud): Non, c'est bon, c'est bon. Allez-y.

M. Plouffe (Robert): Garderies.

M. Lachance (Renaud): Oui.

M. Plouffe (Robert): Vous parlez de grande subjectivité et vous dites que les places ont été attribuées entre autre dans des... un fort pourcentage qui a été attribué où il y avait des surplus de places. Voulez-vous me dire si vous êtes en mesure d'établir, M. Lachance, si ces places-là ont été attribuées dans des circonscriptions libérales, laissant... confirmant, donc, les prétentions des partis de l'opposition que ce sont des donateurs du Parti libéral? Est-ce que cet aspect-là a été analysé par vos services, M. Lachance?

M. Lachance (Renaud): Non. Je ne peux pas vous dire ceci, on n'a pas fait le travail là-dessus.

M. Plouffe (Robert): Pourquoi ça ne vous intéressait pas, M. Lachance?

M. Lachance (Renaud): Parce que le travail du Vérificateur général, c'est de regarder les aspects administratifs. Ces dimensions politiques ne font pas l'objet de ces travaux.

M. Plouffe (Robert): Est-ce qu'on peut vous parler de votre futur emploi à la commission d'enquête publique?

M. Lachance (Renaud): Peut-être.

M. Plouffe (Robert): Voulez-vous me parler de votre... comment vous entrevoyez votre mandat, M. Lachance.

M. Lachance (Renaud): Écoutez, c'est trop tôt pour que je puisse faire des commentaires par rapport à ceci, je n'ai pas commencé. Je vais commencer demain. Je peux seulement vous dire que j'ai accepté l'invitation de la juge Charbonneau de faire partie de la commission pour continuer à servir le public, comme je l'ai fait dans ma fonction de Vérificateur général. Notamment aussi parce qu'elle a une excellente crédibilité, une très grande rigueur qui lui est reconnue de tous, et que ce sont des travaux qui sont d'une importance importante pour le Québec.

M. Plouffe (Robert): Quelles sont les qualités que vous avez que vous allez pouvoir lui apporter, selon vous?

M. Lachance (Renaud): Bien, écoutez, je ne peux pas me vanter en public, vous savez très bien, là. Mais ce que je peux dire, c'est que, pendant les sept dernières années, j'ai travaillé comme Vérificateur général, j'ai analysé le fonctionnement du secteur public québécois, et puis on a pu déjà déposer une vérification...

42-Imprimé le 30 novembre 2011 à 12:55 Fin R-cp1130.021

M. Lachance (Renaud): ...bien, écoutez, je ne peux pas me vanter en public, vous savez très bien, là. Mais ce que je peux dire, c'est que, pendant les sept dernières années, j'ai travaillé comme Vérificateur général et j'ai analysé le fonctionnement du secteur public québécois, et puis on a pu déjà déposer une vérification sur l'attribution des contrats dans le transport, en 2009, et j'espère que cette expérience-là et mes connaissances serviront aux travaux de la commission.

Le Modérateur (M. Robert Dutrisac): Rémi Nadeau.

M. Nadeau (Rémi): M. Lachance, qu'est-ce qui explique qu'une ministre ne suive pas les recommandations de son ministère dans un cas sur cinq, là, dans les places attribuées?

M. Lachance (Renaud): Vous savez, la loi concernant les services de garde est très claire: le ministre a une discrétion ministérielle. Donc, elle peut prendre la recommandation de son ministère, mais elle dispose d'une discrétion ministérielle. C'est elle qui décide, à la fin, d'attribuer les places. Puis c'est dans la loi et c'est parfois... on retrouve aussi parfois dans d'autres lois parfois aussi. Donc... Une discrétion ministérielle a déjà existé pour des programmes d'infrastructures. Donc, ce n'est pas unique. Et, dans ce cas-ci, c'était clairement elle qui pouvait décider de l'attribution des places.

M. Nadeau (Rémi): Mais, si... Puis, si on fait abstraction du fait que c'était parfois recommandé par son ministère, parfois non, il n'en demeure pas moins aussi que dans, vous le dites, dans 74 % des projets retenus, la qualité n'était pas au rendez-vous. Donc, ça, comment ça peut s'expliquer, encore là, qu'on ait choisi des projets qui ne correspondaient pas aux critères de qualité qu'on se donne?

M. Lachance (Renaud): Bien, écoutez, ça, c'est... effectivement, ça, on ne voit pas ça fréquemment que des projets jugés insatisfaisants quant à la qualité soient recommandés et finalement attribués.

Il faut voir que, dans l'appel de propositions, on cherchait 9 000 places. Pendant l'analyse des projets, on a décidé d'en attribuer 18 000. Donc, il est clair qu'il a fallu analyser encore plus de projets puis accepter encore plus de projets. Donc, l'ajout de 9 000 places qui n'étaient pas prévues au départ a fait en sorte qu'on a dû augmenter le nombre de projets jugés insatisfaisants mais acceptés et attribués, ultimement.

M. Nadeau (Rémi): J'ai une petite question aussi, pour le nombre d'inspections. Effectivement, le ministère a triplé les effectifs mais, à la lumière de vos constats, quand on voit que, dans 30 % des cas, la première inspection, à la suite de l'attribution de places, n'a pas été effectuée, est-ce que vous pensez qu'avec les effectifs actuels, ils seront en mesure d'avoir une fréquence d'inspection satisfaisante ou pas?

M. Lachance (Renaud): Écoutez, il serait probable qu'avec un plus grand nombre d'inspecteurs, on puisse respecter les directives ministérielles d'inspection, ça, c'est... il est probable. Cependant, il est nécessaire que, dans ces inspections-là, qu'on se dote d'une stratégie basée sur les risques, notamment sur l'ouverture d'un nouveau centre, si

on décide d'aller inspecter ceux-là en premier. Donc, on a demandé au ministère de se doter d'une stratégie basée sur les risques et, avec un plus grand nombre d'inspecteurs, on peut s'attendre à ce qu'il y ait, je dirais, plus de respect des directives ministérielles.

Le Modérateur (M. Robert Dutrisac): Oui. Tommy Chouinard.

M. Chouinard (Tommy): J'aimerais revenir sur la discrétion ministérielle, vous avez bien dit que la loi le prévoit. Mais la loi prévoit qu'il y a discrétion ministérielle dans la mesure où il y a des conditions qui sont fixées par la ministre. Est-ce qu'on vous a donné des explications au sujet du un cas sur cinq qui ont été rejetés et donc des 20 % qui, finalement, qui ont été retenus mais qui avaient été non recommandés?

M. Lachance (Renaud): On n'a...

43-Imprimé le 30 novembre 2011 à 12:55 Fin R-CP1130.022

M. Chouinard (Tommy): ...où il y a des conditions qui sont fixées par la ministre. Est-ce qu'on vous a donné des explications au sujet du un cas sur cinq qui ont été rejetés et donc des 20 % qui finalement ont été retenus et qui avaient été non recommandés?

M. Lachance (Renaud): On n'a pas cherché à avoir des explications. Ce qu'on a voulu faire, c'est est-ce que c'était conforme ou non à la loi. Et ce qu'on a vu, c'était conforme à la loi. Donc, il y a eu des recommandations qui ont été faites par le ministère. La ministre ultimement a décidé d'attribuer les places et c'est en respect de la loi, de l'article 93 de la loi.

M. Chouinard (Tommy): Est-ce qu'il y a un dénominateur commun dans les projets qui... recommandés et non retenus et ceux finalement retenus mais non recommandés?

M. Lachance (Renaud): On n'a pas fait d'analyse. On n'a pas fait d'analyse.

M. Chouinard (Tommy): Est-ce qu'il y a quelque chose qui pourrait expliquer que tant de projets recommandés ont été exclus puis que d'autres ont été retenus?

M. Lachance (Renaud): On n'a pas fait d'analyse de ce genre. Il faut savoir que l'analyse qui avait été faite par le ministère, c'est une analyse qui a montré également des déficiences, parce qu'il est assez difficile, dans certains cas, de savoir pourquoi un projet a été proposé et un autre refusé, et pourtant ils sont dans la même localité. Et celui qui est refusé semble bénéficier d'une évaluation meilleure que celle du projet qui a été accepté. Donc, l'évaluation, il n'y avait pas d'évaluation globale des projets. Certains critères sont évalués sur une cote de 100, d'autres ont été évalués sur une cote de 1 à 5, d'autres sont évalués seulement par un crochet. Donc, c'est assez difficile en bout de piste de savoir au juste est-ce que ce projet-là est meilleur qu'un autre.

Donc, on a soulevé ça dans notre rapport en donnant des exemples qu'on avait dans certains cas de la difficulté à voir pourquoi un projet est accepté, l'autre, il a été refusé. Et ça, c'est de la part même du ministère.

M. Chouinard (Tommy): C'est possible qu'il y ait des donateurs libéraux qui aient été favorisés ou c'est impossible?

M. Lachance (Renaud): Je peux vous dire qu'on n'a fait aucun travail dans ce sens-là. Donc, ce qu'on a fait le travail, c'est celui qui est dans le rapport. C'est, en fonction de la Loi sur le Vérificateur général, on a regardé les aspects administratifs, et c'est ça qu'on a fait.

M. Dutrisac (Robert): Mais est-ce... vous ne pouvez pas exclure qu'il y ait eu du favoritisme, ce n'est pas une chose que vous pouvez exclure. Puis est-ce que justement la situation que vous constatez, vous auriez besoin, ou quelqu'un aurait besoin, d'aller plus loin pour savoir vraiment ce qui s'est passé?

M. Lachance (Renaud): Je répète, on n'a regardé que les éléments administratifs. Donc, je ne pourrais pas donner aucune indication dans un sens comme dans l'autre. Nous, on a regardé si l'attribution par la ministre respectait la loi, la réponse, c'est oui. Donc, pas de point de... il n'y a pas de point de non-conformité à la loi. On a continué à regarder les aspects administratifs.

M. Chouinard (Tommy): ...explication. C'est ça que vous dites, ça respecte la loi, mais on ne vous a pas expliqué en quoi, comment ça s'explique les décisions découlant de la discrétion ministérielle. Bien, ce n'est pas paradoxal?

M. Lachance (Renaud): Les décisions, les décisions ministérielles, ce sont des décisions de ministre, politiques. Donc, c'est dans le débat politique que ça doit se faire. Et, moi, j'ai regardé les éléments administratifs.

Le Modérateur: Alors, Simon Boivin.

M. Boivin (Simon): M. Lachance, bonjour. Est-ce qu'un argument qui veut qu'on soit pressés de rendre des services à la population justifie qu'on réduise une période d'appel de projet de quatre mois à un mois, selon les principes de bonne gestion?

M. Lachance (Renaud): De mon point de vue, non. C'est de toute évidence...

17-Imprimé le 30 novembre 2011 à 12:55 Fin R-CP1130.023

M. Boivin (Simon): ...pressé de rendre des services à la population justifie qu'on réduise une période d'appel de projet de quatre mois à un mois, selon les principes de bonne gestion?

M. Lachance (Renaud): De mon point de vue, non. De toute évidence, en 2008, prendre un mois pour analyser autant de projets et attribuer 18 000 places, ce n'était certainement pas assez de temps à laisser aux gens pour proposer des projets. Puis après ça, les analyser sur une période d'un mois et demi, ce n'était pas assez de temps pour les analyser, de toute évidence. Par exemple, on n'a fait aucune vérification d'éléments pouvant appuyer la demande. Par exemple, une attestation de la municipalité à l'effet qu'on peut ouvrir un service de garde dans le secteur, aucune vérification de ce genre. Aucune vérification reliée au permis que le promoteur pouvait détenir. Donc, on a analysé une quantité impressionnante de projets sur une courte période et de toute évidence, ça a pu affecter la qualité de l'analyse. Mais en plus, les gens qui étaient intéressés à soumettre un projet, au départ, on disait: Il y a 9 000 places. Il y a des gens qui se sont peut-être dits: Je vais attendre le deuxième bloc de 9 000 places avant de proposer quelque chose. Mais ils ont décidé d'attribuer les 18 000 places après l'appel de projet. Donc, ces gens-là ont été défavorisés. Ça a favorisé les gens qui étaient déjà dans le secteur parce qu'on leur a laissé seulement un mois pour déposer une demande qui exige une documentation très importante.

M. Boivin (Simon): Vous parlez aussi à l'article 5.39 des critères qui ont servi à l'analyse de projets puis vous prenez soin de noter que ces critères-là n'ont pas été rendus publics. Est-ce que ça vous apparaît normal? Est-ce que ça vous apparaît transparent? Pourquoi avez-vous... pourquoi la...

M. Lachance (Renaud): Ça ne respecte certainement pas les saines pratiques. Il aurait fallu publier les critères d'admissibilité d'analyse des projets pour qu'on puisse... pour que les gens qui sont intéressés de faire des demandes, connaissant les critères, bien sûr, peuvent présenter un projet répondant aux critères.

M. Boivin (Simon): Mais est-ce que ce n'est pas un peu... Est-ce qu'il n'y a pas matière à être suspicieux un peu par rapport à cette façon de pratiquer là?

M. Lachance (Renaud): Ce qu'il faut surtout conclure, c'est que ce processus-là, en 2008, a été fait trop vite pour permettre aux gens de déposer des projets de qualité, ont été analysés trop vite pour qu'on puisse vraiment en faire une analyse la plus pertinente possible. Et ça se termine avec un résultat où plus que 70 % des projets et des places sont jugés de qualité insatisfaisante et presque 20 %, dans des projets qu'on dit déjà qu'ils sont difficilement réalisables. Il faut pas s'étonner aujourd'hui que certains projets n'existent pas encore, parce que...

M. Boivin (Simon): Est-ce que pour la gestion de ces nouvelles places là en garderie, vous donneriez au gouvernement la note de passage?

M. Lachance (Renaud): Je dirais certainement qu'il ne faut plus refaire pareil. Et d'ailleurs... Et d'ailleurs, en 2011, je suis heureux de voir qu'on a donné quatre mois aux gens pour proposer des projets, qu'on a publié des listes de critères d'admissibilité et je pense que le processus va résulter en un meilleur produit final que celui de 2008.

M. Boivin (Simon): Si on a... Est-ce que c'est un échec, M. Lachance?

M. Lachance (Renaud): Je pense qu'on peut certainement faire mieux. Le processus de 2008 n'est certainement pas le meilleur que j'ai vu.

Le Modérateur (M. Robert Plouffe): Josée Thibeault.

Mme Thibeault (Josée): C'est plus de 2 milliards de dollars...

45-Imprimé le 30 novembre 2011 à 12:55 Fin R- cp1130.024

M. Lachance (Renaud): ...final que celui de 2008.

M. Boivin (Simon): ...est-ce que c'est un échec, M. Lachance?

M. Lachance (Renaud): Je pense qu'on peut certainement faire mieux. Le processus de 2008 n'est certainement pas le meilleur que j'ai vu.

Le Modérateur (M. Robert Dutrisac): Josée Thibeault.

Mme Thibeault (Josée): C'est plus de 2 milliards de dollars, ce programme-là. C'est beaucoup d'argent. Est-ce que vous diriez que cet argent-là, compte tenu du fait que ça a été visiblement bâclé, que les projets ont été mal choisis, etc., qu'on a presque dilapidé des fonds publics? Puisqu'encore aujourd'hui il y a des milliers de places qui n'ont pas été accordés de l'appel d'offres de 2008.

M. Lachance (Renaud): Il est clair qu'on n'a pas répondu aux besoins qu'on avait lorsqu'on a lancé l'appel de propositions. On avait des besoins, par exemple, pour les enfants dans des régions... les enfants dans les milieux défavorisés, les poupons. On a dans ça des personnes handicapées, des enfants des familles immigrantes. En 2008, on ne peut pas faire la démonstration que le processus a généré des places qui répondent aux besoins qu'on avait exprimés et on termine avec plus de 70 % jugés insatisfaisants quant à la qualité. On peut certainement faire un meilleur usage de fonds publics dans des projets jugés satisfaisants au niveau de la qualité que dans des projets jugés insatisfaisants.

Mme Thibeault (Josée): Est-ce qu'il ne devrait pas y avoir une forme d'imputabilité dans les circonstances? Je comprends que le ministère répond qu'il a fait un paquet de mesures. Ils ont adopté des règlements différents, et là maintenant ça a l'air d'être beaucoup mieux que ce que c'était au moment où vous avez fait la vérification, mais est-ce qu'il n'y a pas quelqu'un qui doit être responsable et, d'une certaine manière, payer pour ça?

M. Lachance (Renaud): Ce qui est important pour nous, c'est que, dans le futur, on améliore la gestion publique. C'est comme ça qu'on regarde un dossier. Donc, on voit que le processus de 2011 est un processus plus rigoureux, et puis bien sûr dans le respect de l'argent des contribuables. On s'en réjouit.

Le modérateur (M. Robert Dutrisac): Kevin.

M. Dougherty (Kevin): Ah! déjà? O.K. Yes. I see you have a whole framework to analyze infrastructure projects and... but you don't have any conclusions. Like, you know, we have 44,6 billion dollars of infrastructure projects, and you say that all these questions should be asked. What are the answers to those questions? How will those questions be answered?

M. Lachance (Renaud): You will get the answers in the following years. You know, in the chapter 1, what we did, it's only a kind of... we wanted to consider what kind of question is important when you have a big project, and that chapter will help us to design our next audit for the coming years, so that's why you don't have the answers in that report.

M. Dougherty (Kevin): Will it help the Charbonneau commission as well?

M. Lachance (Renaud): Excuse me?

M. Dougherty (Kevin): Will it help the Charbonneau in its deliberations?

M. Lachance (Renaud): We'll see. We'll see.

M. Dougherty (Kevin): I find that an interesting approach, and I'm wondering, you know, if you could have the similar approach. You talk about day care, for instance, where they seem to have no criteria. Is it possible for you... Maybe you don't have the resources. I'm just wondering, is it possible for you to serve... help the government so they will...

40-Imprimé le 30 novembre 2011 à 12:55 Fin R-CP1130.025

M. Dougherty (Kevin): ...approche. You talk about day care for instance where it seems to have no criteria. Is it possible for you - maybe you don't have the resources, I'm just wondering - is it possible for you to serve... help the government, so they will be adequately prepared beforehand because it's always... you know, you are the review mirror, you know, always saying, well, maybe they should have done it this way. But, is it possible for you to settle criteria as you're doing with infrastructure for day care or other government programs so that are done properly?

M. Lachance (Renaud): That is one goal of this chapter. It's to present good practices and... for infrastructure project. So I hope that someone will read that chapter and will manage with that kind of good practices.

M. Dougherty (Kevin): And you talked about the elected people, their quality, you say that elected people do a good job in general, but it seems to be some short coming. What could... as you leave, what could we do better, what could your department do? What could the elected people do to make things work better?

M. Lachance (Renaud): I think we all have to prove... to show more

respect for our MNAs and for our public servants. And there is a lot of competency in... for... in our MNAs and also for public servants... to show more respect to these people.

M. Dougherty (Kevin): Why do you say that? Because...

M. Lachance (Renaud): Because sometimes I read a paper and you can often find that the results are pretext about our MNAs and about public servants. And, me, I work with them for the last seven years and I found them quite competent and well, well motivated to help, to help to improve public services.

M. Dougherty (Kevin): ...case like day care for instance, you have... because it seems to be working?

M. Lachance (Renaud): Nobody is perfect.

Le Modérateur (M. Robert Dutrisac): Simon avait une question.

M. Boivin (Simon): ...revenir sur la question du traitement salarial des vérificateurs à votre bureau. Est-ce que vous jugez qu'effectivement... est-ce qu'effectivement des firmes privées cherchent à venir voler des collègues, et que le traitement salarial des gens de votre bureau devrait être augmenté, si oui, de combien? Pour être compétitifs, qu'est-ce qui pourrait être intéressant?

M. Lachance (Renaud): Écoutez, il a été démontré, pour bien des corps d'emploi dans la fonction publique que les salaires versés dans le privé étaient plus élevés que les salaires versés dans le public. Par ailleurs, ce qu'on constate comme phénomène, c'est que les salaires versés par des entités parapubliques, donc, qui ne sont pas un ministère ou un organisme, comme par exemple, dans certaines sociétés d'État, ont eux aussi, je dirais, sont plus élevés que ceux que l'on verse dans le secteur public. Et cette différence-là nuit au recrutement de vérificateurs, comme pour d'autres corps d'emploi. Donc, il ne faut pas seulement regarder, dans le fond, l'écart avec le secteur privé, il faut regarder également l'écart avec d'autres entités dans le secteur public comme, par exemple, un vérificateur ou Vérificateur général du Québec, est-ce qu'il est payé... il a le même salaire qu'un vérificateur à la vérification interne d'Hydro-Québec. C'est dans ce sens-là qu'on a de la compétition, pas seulement avec le privé, on en a également avec...

42-Imprimé le 30 novembre 2011 à 12:55 Fin R-CP1130.026

M. Lachance (Renaud): ...l'écart avec le secteur privé. Il faut regarder également l'écart avec d'autres entités dans le secteur public comme, par exemple, un vérificateur ou le Vérificateur général du Québec, est-ce qu'il est payé le même salaire qu'un vérificateur à la vérification interne d'Hydro-Québec? C'est dans ce sens-là qu'on a de la compétition, pas seulement avec le privé, on en a également avec des entités dans le secteur... dans le parapublic.

M. Boivin (Simon): ...le traitement salarial que vous avez au Bureau du Vérificateur général vous place dans une situation où vous avez de la difficulté à garder vos meilleurs éléments?

M. Lachance (Renaud): Non. J'ai d'excellents éléments dans... au bureau présentement, les rapports le prouvent clairement. Mais, même si on a d'excellents éléments, on veut toujours en avoir d'autres. Donc, il est... Et c'est dans ce sens-là qu'il faut s'assurer qu'on puisse aller recruter les meilleurs éléments possible. Mais j'en ai déjà des très, très bons.

Une voix: ...à côté de vous?

M. Lachance (Renaud): Oui, c'est M. Michel Samson qui est Vérificateur général par intérim.

Une voix: Excusez mon ignorance.

Mme Dufresne (Julie): M. Lachance, sur la dénutrition, vous parlez beaucoup des CSSS dans votre rapport. Vous faites une comparaison aussi avec l'Ontario. À quel point est-ce que la situation ici est critique ou comment est-ce que vous la qualifiez?

M. Lachance (Renaud): Écoutez, il faut comprendre que, nous, ce que l'on a fait, c'est que ça concerne les trois CSSS vérifiés. Ce qu'on a constaté, c'est qu'il n'y a pas de pratique systématique, lorsqu'ils reçoivent un usager dans un centre d'hébergement, d'évaluer le portrait nutritionnel de la personne hébergée, et il n'y a pas non plus, par la suite, de processus systématique. Et on sait qu'il y a des études qui démontrent que, lorsqu'une personne, je dirais, là, empire son état nutritionnel, bien elle devient un cas de plus en plus lourd et nécessite de plus en plus de services.

Donc, au niveau de l'optimisation, autant pour le bien-être de la personne qu'au niveau de l'optimisation des services publics, il serait nécessaire qu'on se dote d'un processus systématique d'évaluer la position nutritionnelle d'un usager, là, à son arrivée, et par la suite. Et, lorsqu'on

a comparé ce qui se passait en Ontario, on s'est aperçus qu'en Ontario il y a des standards de présence de nutritionnistes qui existent. D'abord, au Québec, il n'y en a pas, en Ontario il y en a. Et les standards exigent un nombre de nutritionnistes par personne plus élevé qu'on trouve sur le terrain ici, au Québec. Et on a vérifié si ces standards-là étaient bel et bien la réalité, la réponse, c'est oui. Donc, on a posé la question sous l'angle de l'optimisation des ressources compte tenu que les études montrent, les études démontrent que, si une personne empire sa situation de nutrition, elle va être un cas de plus en plus lourd, donc nécessite plus de services, de soins... ..plutôt de faire cette évaluation à son arrivée, de lui donner une nutrition en conséquence pour éviter que sa situation se détériore trop rapidement.

Mme Dufresne (Julie): Et dans les tous les cas vérifiés il n'y avait pas de diététiste dans le...

M. Lachance (Renaud): Il n'y avait pas d'évaluation systématique de l'état nutritionnel de l'utilisateur à son arrivée ni de façon cyclique par la suite.

Mme Dufresne (Julie): O.K. Il y a un lien... Des études ont démontré des liens de causalité entre la dénutrition et justement le fait qu'il n'y a pas de nutritionniste, de diététiste dans les CSSS. Est-ce que vous établissez donc qu'il faut en ajouter? Est-ce qu'il y a des recommandations en ce sens-là?

M. Lachance (Renaud): Bien, écoutez, ce qu'on a fait, nous, c'est de faire le lien entre les études qui disaient que, si l'état d'une personne s'empirait, elle nécessitait plus de services publics. Donc, on est allés voir si, au Québec, on avait une politique...

17-Imprimé le 30 novembre 2011 à 12:55 Fin R-CP1130.027

Mme Dufresne (Julie): ...qu'il faut en ajouter. Est-ce qu'il y a des recommandations en ce sens-là?

M. Lachance (Renaud): Bien, écoutez, ce qu'on a fait, nous, c'est de faire le lien entre les études qui disaient que si l'état d'une personne s'empirait, elle nécessitait plus de services publics. Donc, on est allés voir si, au Québec, on avait une politique qui obligeait de faire un portrait nutritionnel à l'arrivée. La réponse, c'est non. Est-ce qu'on avait un politique qui disait: Voici un nombre de nutritionnistes minimal à avoir par centre d'hébergement? La réponse, c'est non. Mais, en Ontario, la réponse, c'est oui, il y a ce standard.

Mme Thibeault (Josée): ...histoires d'horreur que vous avez vues pendant votre carrière de VG?

M. Lachance (Renaud): Les conférences de presse.

Des voix: ...

M. Lachance (Renaud): Non. Écoutez, il faut comprendre que nos rapports, à nous, se concentrent sur les endroits qui nécessitent des améliorations. Ça ne donne pas un juste portrait de la gestion publique au Québec. Dans le fond, il y a un biais dès le départ. Donc, parfois, la population peut croire qu'à travers nos rapports que tout va mal. La réponse, c'est non. J'ai publié des choses qui vont très bien. Et même, dans ma première année de mandat, j'ai publié une vérification, que vous n'avez pas soulevée, qui dit que, dans le secteur de la santé, au niveau des cas de traumatismes majeurs, le Québec a une des meilleures performances qu'on peut trouver dans sa capacité de réagir à un accident majeur sur la route. On n'en a pas beaucoup parlé dans les médias, puis malheureusement pas beaucoup parlé ailleurs non plus. Donc, il y a des choses qui vont bien, il est clair que nos rapports peuvent... donnent un portrait qui se concentre sur des endroits qui nécessitent des améliorations, mais il y a vraiment beaucoup de choses qui vont bien.

Le Modérateur (M. Robert Dutrisac): O.K. Tim Duboyce.

M. Duboyce (Tim): I just want to ask you, why did you chose to accept the role that you're taking on at the commission of inquiry?

M. Lachance (Renaud): I think it is another way for me to help, to help people, to serve Quebec and... first one, first reason. The second reason is, Mme Charbonneau is someone very bright, and she has a rigor of interpretation, she is rigorous and I think I can work quite well with her.

M. Duboyce (Tim): What are your personal and professional objectives in that role?

M. Lachance (Renaud): To do my best, as usual. I have always that objective to do my best and I think that, with Mme Charbonneau, I can do it.

Une voix: Merci.

M. Lachance (Renaud): Bienvenue.

(Fin à 11 h 38)

 [Abonnement](#) | [Liens d'intérêt](#) | [Aide](#) | [Plan du site](#) | [Portail Québec](#)

[À propos du site](#) | [Accessibilité](#) | [© Assemblée nationale du Québec](#)

Date de la dernière modification : 30 novembre 2011